



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 février 2021

Ont assisté à la séance : MM. et Mmes JACQUEMOT Maire, REMOND, GORRET, JACQUEMIN, LEGENDRE, GERMAIN, ROUSSEAU, JOLIVET, CHIQUOT, PLIOT, PAOLI-LESEINE, EROSTATE.

Absent excusé : M. MESSANT

Absents : Mme CLAVEAU, M. COCHET.

Secrétaire de séance : Bernard JACQUEMIN

Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2020 : Approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATIF

Convention pour télétransmission des actes administratifs et budgétaires : le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Seine et Marne et le contrat avec JVS.

Fixation d'un tarif repas cantine non commandé : le conseil municipal, 3 contre et 9 pour fixe à 9 € le tarif repas cantine non commandé

CCBN

Modification des statuts : le conseil municipal, 1 abstention 11 pour approuve la modification des statuts de la CCBN à savoir modifier dans les compétences facultatives le point « patrimoine archéologie » en « patrimoine »

SMIVOM

Convention achat de carnets tickets piscine : le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec le SMIVOM pour l'achat de carnets tickets piscine

SDESM

Demandes d'adhésion de communes : le conseil municipal, 1 contre 11 pour, approuve l'adhésion de Saint Pierre les Nemours, Montereau Fault Yonne et Fontenay Trésigny au SDESM.